

Centre Documentaire de la Maison de l'Autonomie

Conditions de prêt - Inscriptions à la Médiathèque

L'inscription peut se faire à l'accueil des différentes médiathèques, sur **présentation d'une pièce d'identité** en cours de validité et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

L'inscription est valable un an de date à date.

- **MédiaPass Jeune :**

L'inscription est gratuite pour les mineurs (moins de 18 ans). Il sera demandé la pièce d'identité du parent ou responsable légal et la pièce d'identité de l'enfant à inscrire ou le livret de famille.

- **MédiaPass Adulte**

L'inscription est payante pour les adultes.

Les Rueillois de plus de 65 ans, les Rueillois étudiants de moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA, ASPA, AAH, bénéficient d'un **tarif réduit sur présentation d'un justificatif**.

- **Médiapass professionnel**

Les professionnels de l'enfance et de l'éducation, ainsi que les bénévoles d'associations ayant pour but de promouvoir la lecture, peuvent bénéficier, sur présentation d'un justificatif, d'un abonnement gratuit qui permet d'emprunter des documents Jeunesse. Cette carte est à usage strictement professionnel.

- **Médiapass collectivité**

Les collectivités, établissements publics ou privés et associations peuvent s'inscrire. Deux types d'inscriptions sont ouverts (Adulte et Jeunesse) gratuitement et avec des conditions de prêt adaptées. Les cartes sont à usage strictement professionnel et collectif.

Prêt et restitution des documents

Chaque usager inscrit peut emprunter jusqu'à 15 documents pour une durée de 3 semaines, renouvelable une fois, sous réserve que les documents concernés ne soient pas en retard et ne fassent pas l'objet d'une réservation par un autre adhérent.

Tout document emprunté, au Centre Documentaire de la Maison de l'Autonomie, doit y être rapporté. Le non-retour dans les délais prescrits donne lieu à l'émission de lettres de rappel. Au deuxième rappel, l'emprunteur verra sa carte bloquée jusqu'au retour des documents.